

Syndicat
Intercommunal d'Énergie
et de e-communication de l'Ain

BUREAU DU SYNDICAT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 18 MARS 2016

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 18 mars 2016 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Charles de la Verpillière, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Charles de la Verpillière, Michel Chanel, Yves Clayette, Brigitte Coulon, Gérard Gallet, Denis Linglin, Guy Billoudet, Walter Martin, vice-présidents, Gérard Dutrait, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Jean- Michel Levrat, Jean-Paul Picard, Noël Piroux, Daniel Rousset, Yves Vençon et Georges Vucher, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Annie Carrier, vice-présidente, Amandine Arrigoni, Mireille Charmont-Munet, Alain Chalton, Jean-Paul Courtieux, Marc Longatte, Michel Perraud, Didier Pitre, Andrée Tirreau et Gilles Zammit, membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Walter Martin a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 23 avril 2014 ;
- 2 - approuvé les termes du règlement intérieur du Comité et du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain,

mandaté le Président pour le soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 9 avril 2016 ;

.../...

3. approuvé les termes du projet de statuts du **SIQA**,
mandaté le Président pour le soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
- 4 pris acte de la communication d'informations sur les Communes Nouvelles ;
- 5 - approuvé l'adhésion des syndicats de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme à l'USÉRA et l'avenant,
approuvé l'avenant n° 2 à la convention constitutive de l'entente,
autorisé Monsieur Le Président à signer l'avenant n° 2 et tout autre document à intervenir ;
6. donné acte de son information sur les perspectives de la programmation 2016,
dit que les travaux pourront être engagés avec participation du Syndicat conformément aux délibérations du Comité,
mandaté le Président pour adapter les montants de programme en fonction des notifications effectives qui lui seront faites ;
- 7 - autorisé les collectivités, sur demande expresse au **SIQA**, à installer des concentrateurs sur le réseau public de distribution d'électricité basse tension ou sur le réseau d'éclairage public quand la compétence est transférée au **SIQA**, dans les conditions fixées par convention, pour permettre la télé-relève de compteurs,
mandaté le Président pour signer les conventions correspondantes, selon le projet joint à la présente délibération, avec la collectivité et tout autre concessionnaire ou prestataire habilité,
dit qu'il sera rendu compte au bureau syndical, de toutes les signatures effectives;
- 8 - autorisé le Président à soumettre l'arrêt de la procédure de DSP pour l'alimentation en gaz naturel de la ZA de BEARD-GEOVREISSIAT, au comité syndical du 9 avril 2016 ;
9. validé l'alimentation uniquement de l'entrepôt CARREFOUR de la ZA du Buchet, depuis le réseau existant à Crottet, selon le tracé optimisé,
accepté de fait que les communes de St André de Bâgé et St Jean sur Veyle soient traversées par le réseau gaz sans être desservies et sans être intégrées à la concession,
autorisé GrDF à établir un devis à l'attention de la CC du Pays de Bâgé ;
10. accepté la prise en compte de luminaires utilisant la technologie LED pour les installations ayant un réseau électrique à neutre séparé,
validé le régime de subvention identique aux luminaires Sodium Haute Pression,
accepté les expérimentations sur les réseaux aériens à neutre commun ou mixtes avec luminaires de technologies différentes et le principe de mutualisation des éventuels surcoûts de maintenance,
mandaté les commissions énergie et travaux pour établir un bilan de ces expérimentations après 3 années de fonctionnement,
mandaté le Président pour présenter cette décision au Comité Syndical du 9 avril prochain ;

11. décidé la suppression de l'aide aux communes en matière de Mise en Valeur par l'Éclairage,
mandaté le Président pour présenter cette décision au Comité Syndical du 9 avril prochain,
précisé que cet arrêt ne sera effectif qu'après la décision du Comité et ne met pas en cause les demandes instruites avant le Comité ;
12. décidé de prendre une adhésion gratuite au portail GéoRhôneAlpes de l'information géographique dans la région ;
13. décidé d'accorder au **SIGA** le rôle de délégataire afin d'alimenter le Géoportail urbanisme par les données PLU des communes ou EPCI qui le souhaitent ;
- 14 - décidé de créer :
 - o un groupe de travail pour SYECL : outil de déclaration des pannes d'éclairage public,
 - o un groupe de travail pour R'ADS : outil d'instruction du droit des sols en associant les communautés de communes qui instruisent les dossiers,
 - o un groupe de travail afin de faire développer un module de gestion des espaces verts,avec les "utilisateurs" qui ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt. Ils pourront être consolidés par de nouvelles candidatures et sur appel de notre part ;
15. dans le cadre des levés de réseaux rendus obligatoires par la loi :
décidé de valider le principe de détection des réseaux d'éclairage public et de fibre optique,
autorisé le Président à inscrire les dépenses au budget sur 10 ans,
autorisé le Président à préparer, passer, exécuter et régler les marchés ou accords-cadres nécessaires, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits seront inscrits ;
16. décidé de lancer des études et négociations en vue trouver des partenaires pour une éventuelle création d'un plan de corps de rue simplifié,
demandé au Président, après analyse des études, d'estimer les coûts de la constitution du PCRS au niveau départemental, et de présenter le résultat à un prochain bureau syndical, afin de déterminer le coordinateur local le plus pertinent pour le PCRS sur le département de l'Ain ;
17. autorise les groupements de communes :
 - à utiliser les outils SIG tels que SIMAP, R'ADS pour l'instruction des données d'urbanisme, R'SPANC pour la gestion de l'assainissement autonome,
 - à disposer des données des communes après autorisation de mise à disposition de celles-ci,
 - à implémenter des informations sur les outils SIG et les partager avec les communes ;
18. dans le cadre de la programmation de travaux "communication électronique":
pris acte de la fin de la mise à niveau à l'été 2016, de la reprise de l'ouverture de nouvelles communes (liste en annexe) et de l'extension sur des communes déjà ouvertes,
autorisé le Président à engager le programme 2016 en fonction du budget affecté par type d'opération,
autorisé le Président selon les demandes particulières et d'ordre économique dont il pourrait faire l'objet, à ajouter à titre exceptionnel quelques territoires complémentaires au programme 2016 de desserte ;

.../...

19. décidé de poursuivre le principe d'un programme spécifique pour le fibrage des zones d'activités intercommunales,
approuvé la répartition à venir, en lien avec le Conseil Départemental,
 - o 1/3 à charge du **SIQA**
 - o 2/3 à charge de l'intercommunalité (dont 50% au Conseil Départemental)uniquement sur les travaux de tronc commun,
mandaté le Président pour engager les opérations figurant au programme arrêté avec le Conseil Départemental, et à en intégrer éventuellement de nouvelles, sur la base des demandes dont le **SIQA** pourrait faire l'objet en cours d'année, selon les besoins urgents qui lui seraient présentés,
demandé au Président cette proposition au comité syndical du 9 avril 2016 ;
20. mandaté le Président pour engager les opérations liées à la desserte des immeubles collectifs et lotissements en fibre optique, sur la base des demandes dont le **SIQA** fait l'objet et qui respectent les articles L.33-6 du CPCE et L.332-6 et suivants du CU,
dit que les demandeurs devront participer sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% du coût HT en versant l'intégralité de la somme avant la commande des travaux ;
21. accepté la proposition de lancer une nouvelle consultation pour un marché de prestation de services pour la surveillance du réseau Li@in en dehors des heures assurées par la Régie RESO LIAin, et de maintenance de ce même réseau ;
22. accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de la réunion du 15 février 2016,
mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant,
mandaté le Président pour présenter ces nouveaux tarifs au Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
23. dans le cadre de la mise en place d'une plateforme client :
accepté la proposition de lancer un marché de prestation de gestion de la plateforme client,
accepté la proposition de lancer une consultation pour établir une organisation globale de l'exploitation du réseau Li@in ;
24. accepté les évolutions proposées pour le réseau activé IP suivantes :
 - o remplacer les équipements Alcatel en fin de vie,
 - o augmenter la capacité des liens au niveau des équipements de cœur de réseau et de collecte,
 - o revoir si nécessaire le dimensionnement des liens vers les NRO,
 - o reprendre les configurations des équipements pour optimiser le fonctionnement du réseau ;
25. accepté la proposition de mettre en place un POP dans le Datacenter SHD de CFI et ainsi de sécuriser notre réseau ;
26. précisé que pour la gestion de ses agents, la strate démographique d'assimilation du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est celle d'une commune de plus de 80 000 habitants,

autorisé le Président à proposer cette décision au comité syndical du 9 avril 2016 ;

.../...

27. décidé la modification d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet en un emploi d'ingénieur en chef à temps complet, la modification d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet en un emploi d'attaché territorial à temps complet et la modification d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet en un emploi d'attaché territorial à temps complet, autorisé lorsque les conditions le permettent de recruter des agents contractuels de droit public de catégorie A, adopté le tableau des emplois figurant en annexe, précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice, mandaté le Président pour soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
28. pris acte de la proposition du Président et de l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie en vue de la nomination au poste de Directeur de RESO-LIAin, de Monsieur Philippe DUBOST, parallèlement Directeur du Syndicat, autorisé le Président à soumettre cette proposition à l'avis des membres du comité syndical du 9 avril 2016 ;
29. concernant les emplois pour accroissement saisonnier d'activité :
décidé de créer 3 postes d'"adjoint administratif de 2^{ème} classe", pour accroissement saisonnier d'activité, dont la durée ne pourra en aucun cas excéder 3 mois pour chaque poste, dit que les postes seront pourvus par des agents non titulaires, dit que la rémunération sera fixée, pour chaque poste, par référence au 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- concernant les emplois pour accroissement temporaire d'activité :
décidé de créer 5 emplois pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Ingénieur, Technicien, Attaché, Rédacteur et Adjoint Administratif, précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi correspondra à un temps complet ou incomplet suivant les nécessités, décidé que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire correspondant au grade de recrutement pour chaque cadre d'emploi correspondant, habilité l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi par contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs ;
- précisé que cette délibération sera soumise au comité syndical du 9 avril 2016 ;
30. décidé de verser mensuellement les indemnités dont les agents bénéficient actuellement., précisé que cette délibération sera soumise au Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
31. pris acte de la communication d'informations sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP ;
32. accepté le nouveau dispositif concernant les astreintes, décidé que les astreintes concernant le **SIQA** et la Régie RESO-LIAin sont des astreintes de droit commun, appelées astreinte d'exploitation, confirmé la rémunération ou la compensation le cas échéant des astreintes et/ou permanences, conformément aux textes en vigueur, autorisé le président à signer tout acte nécessaire, précisé que cette délibération sera soumise au Comité Syndical du 9 avril 2016 ;

33. décidé d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,
décidé pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :
- o qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
 - o qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
 - o qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.
34. approuvé l'arrêt du principe de fiscalisation des contributions dues par les communes adhérentes, dans les conditions prévues à l'article L5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
mandaté le Président pour le soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 9 avril 2016,
précisé que le dossier de MESSIMY sera présenté encore chaque année, jusqu'en 2019, fin de la fiscalisation de leur dossier d'amélioration esthétique des réseaux ;
35. autorisé le Président à signer le moratoire établi entre le **SICA** et la société WIBOX, dont une copie est annexée à la présente délibération, moratoire qui sera mis en place à compter du 1^{er} avril 2016 ;
36. pris acte de la communication du Compte Administratif du budget principal 2015, et de sa présentation au comité syndical du 9 avril 2016 ;
37. pris acte de la communication du Compte Administratif du budget annexe "Communication Electronique" 2015 et de sa présentation au comité syndical du 9 avril 2016 ;
38. pris acte de la communication du Compte Administratif du budget "RESO LIAin" 2015, et de sa présentation au comité syndical du 9 avril 2016 ;
39. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement pour le budget principal 2016, selon le tableau joint à la délibération,
autorisé le Président à présenter ces propositions au Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
40. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement pour le budget annexe communication électronique 2016, selon le tableau joint à la délibération,
autorisé le Président à présenter ces propositions au Comité Syndical du 9 avril 2016 ;
41. approuvé les orientations budgétaires du budget principal pour l'exercice 2016,
autorisé le Président à les proposer au Comité Syndical du 9 avril 2016,
précisé que le projet de budget sera adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leurs convocations à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, le Président invitera chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler ;

42. approuvé les orientations budgétaires du budget annexe "Communication Electronique" pour l'exercice 2016,
autorisé le Président à les proposer au Comité Syndical du 9 avril 2016,
précisé que le projet de budget sera adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leurs convocations à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, le Président invitera chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler ;
43. approuvé les orientations budgétaires du budget "RESO LIAin" pour l'exercice 2016,
autorisé le Président à les proposer au Comité Syndical du 9 avril 2016,
précisé que le projet de budget sera adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leurs convocations à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, le Président invitera chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler.

 Le Président

Charles de la Verpillière